

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **25 (1880)**

Heft 14

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

obligé de payer haussait un peu la pension et le prix des vivres et des liquides, mais la direction a changé ce tarif par trop draconien.

Désormais, les prix des vivres et de la pension seront les mêmes qu'à Colombier.

A Wallenstadt, tout se paie très cher, et les ressources que ce village offre sont excessivement restreintes.

Un point secondaire, mais qui mérite d'être pris en considération, c'est l'agrément et la société dont peuvent jouir, en dehors de leurs heures de service, les officiers et sous-officiers qui font partie des écoles de tir. Wallenstadt est un village manufacturier et agricole, où le militaire est limité à la société de ses collègues. Comme agrément, société et distraction, Fribourg lui est bien supérieur.

Un dernier point qui peut aussi entrer en ligne de compte, c'est la position géographique des deux places ; les indemnités de route, frais de déplacement diminuent en proportion de la position plus ou moins centrale de la place d'armes. Fribourg paraît être situé dans une position moins excentrique que Wallenstadt.

En résumé, nous pouvons dire que la place d'armes de Fribourg est complètement terminée et offre de grands avantages à tous les points de vue, sans présenter aucun inconvénient sérieux, tandis que Wallenstadt, pour entrer en lice avec Fribourg, doit tout établir et construire à neuf. Le Département militaire fédéral prendra certainement en considération les dépenses énormes faites pour l'établissement des casernes et des places de tir et la perfection de leur exécution ; puisqu'il n'y a rien de plus éloquent que les chiffres, nous terminerons en laissant ceux-ci parler :

Achat du terrain nécessaire pour l'emplacement de la place de tir	fr 122,500
Etablissement des lignes de tir avec le parachèvement des travaux	» 13,608
Stands et paraballes	» 12,758
Lignes télégraphiques	» 5,000
Total	fr. 153,866

Cette somme a donc été uniquement affectée à l'établissement de la place de tir ; la transformation de la fabrique en caserne a coûté au-delà de 400,000 fr. *(Bien public.)*

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Département a commandé M. le capitaine Wenger, à Lausanne, comme 1^{er} adjudant à l'état-major de la 1^{re} division et M. le 1^{er} lieutenant A. de Meuron, également à Lausanne, comme 2^e adjudant dans le même état-major.

M. le 1^{er} lieutenant A. Gautier, à Genève, est commandé comme adjudant du 4^e régiment d'infanterie.

M. Crinsoz-de Cottens, adjudant sous-officier, jusqu'ici secrétaire à l'état-major de la 1^{re} brigade d'infanterie, a été transféré à l'état-major de la 1^{re} division.